

FCP de droit français

**LAZARD EURO SHORT TERM
MONEY MARKET**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	11
4. Certification du Commissaire aux Comptes	16
5. Comptes de l'exercice	21
6. Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC	51
Information SFDR	60
Loi Energie Climat (LEC)	71

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de la Lazard Frères Gestion pour le FCP **LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET** (Code ISIN : FR0007498480) a décidé de mettre fin au prélèvement des commissions de mouvement et la mise en place d'un forfait des Frais de Fonctionnement et Services (FFS).

- **Date d'effet : 06/10/2025**

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de : 2,24 % sur la part A et 2,28 % sur la part B.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 2,24 %

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Introduction

L'environnement économique mondial a connu de profonds changements en 2025. Les États-Unis ont annoncé une forte augmentation des droits de douane sur leurs importations, rompant avec l'ordre établi depuis quarante ans. Dans le même temps, les agissements de Donald Trump ont ravivé les débats sur l'indépendance de la Réserve Fédérale. En Europe, l'Allemagne a opéré un tournant radical en matière de politique budgétaire, avec l'annonce d'un plan de soutien de grande ampleur. En parallèle, l'instabilité géopolitique a mis en évidence la dépendance de l'Europe à l'égard de ses partenaires traditionnels, conduisant les pays européens à accélérer le développement de leurs capacités militaires.

L'économie mondiale s'est révélée plus résiliente que prévue. D'après les projections du FMI, la croissance du PIB mondial ne devrait que légèrement ralentir pour passer de 3,3% en 2024 à 3,2% en 2025. Aux États-Unis, la croissance a été stimulée par des investissements très importants dans le secteur de l'intelligence artificielle et des effets de richesse favorables pour les ménages à revenus élevés. En revanche, le marché du travail s'est affaibli, poussant la FED à reprendre la baisse de son directeur à l'automne. L'inflation est restée supérieure à son objectif mais l'impact des droits de douane a été moins important que ce que l'on pouvait craindre. Dans la zone euro, la résistance de la demande intérieure a contrebalancé le frein du commerce extérieur, incitant la BCE à interrompre son cycle de baisse des taux à l'été, alors que le processus de désinflation s'est poursuivie. La Chine est parvenue à réorienter ses exportations, permettant le maintien de sa croissance.

Sur les marchés, la plupart des classes d'actifs ont enregistré de solides performances, malgré des phases de forte volatilité. Les indices actions ont terminé l'année proches de leurs plus hauts historiques, l'intelligence artificielle restant le thème dominant. Sur les marchés obligataires, le crédit s'est montré particulièrement dynamique, tandis que les perspectives d'assouplissement monétaire ont soutenu la performance des obligations d'État américaines et britanniques. En revanche, les préoccupations budgétaires ont pesé sur les obligations d'État allemandes, françaises et japonaises. L'année a été particulièrement favorable aux marchés émergents et aux métaux précieux. A l'inverse, le dollar et le pétrole ont chuté.

Economie

Les annonces de Donald Trump sur les droits de douane ont provoqué un choc d'incertitude inédit, culminant le 2 avril avec l'annonce de hausses considérables sur la plupart des pays. La suspension partielle de ces mesures le 9 avril, suivie de la signature d'accords bilatéraux successifs avec la Chine, l'UE et le Japon, a ensuite permis une détente progressive. D'après les estimations du Yale Budget Lab, le taux moyen des droits de douane américains atteignait 17% en fin d'année, contre 2% en début d'année, un plus haut depuis 1935. Néanmoins, l'économie mondiale a bien résisté.

La croissance américaine a été solide à +2,3% sur un an au troisième trimestre, soutenue par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle. Le marché du travail a toutefois commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, les créations d'emplois marquant le pas. En parallèle, le taux de chômage a continué d'augmenter pour s'établir à 4,4% en décembre. En dépit des augmentations de droits de douane, l'inflation s'est stabilisée sur un niveau légèrement inférieur à 3%. Par ailleurs, la fin d'année a été marquée par la fermeture du gouvernement fédéral entre le 1er octobre et le 12 novembre, le plus long shutdown de l'histoire américaine.

Les mauvais chiffres de l'emploi publiés à l'été ont conduit la Fed à reprendre la baisse de son taux directeur, avec trois baisses consécutives de 25 points de base entre septembre et décembre, à 3,50%-3,75%.

S'agissant des mesures non conventionnelles, la Fed a d'abord annoncé en mars un ralentissement du rythme de réduction de son bilan, avant de mettre fin à cette politique en octobre, puis d'indiquer en décembre un retour à une politique d'expansion, pour éviter des tensions sur le marché monétaire. A l'été, le congrès américain a adopté le projet de loi budgétaire porté par Donald Trump.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a accéléré à +1,4% sur un an au troisième trimestre, la résistance de la demande intérieure contrebalançant le frein du commerce extérieur. Les performances économiques ont toutefois été contrastées entre les grandes économies : +2,8% en Espagne, +0,9% en France, +0,6% en Italie et +0,3% en Allemagne. Le taux de chômage est resté proche des plus bas à 6,3% en novembre. L'inflation a légèrement baissé pour revenir à +2,0% sur un an en décembre. Dans ce contexte, après quatre baisses successives de 25 points de base de son taux directeur, la BCE a interrompu son cycle d'assouplissement à compter de septembre, ramenant le taux de dépôt à 2,00%.

En Allemagne, les élections fédérales anticipées du 23 février 2025 ont abouti à la formation d'une grande coalition entre la CDU/CSU et le SPD, ainsi qu'à l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier. Début mars, ce nouveau gouvernement a annoncé un plan de relance budgétaire historique : un fonds de 500 milliards d'euros (11,6 % du PIB) pour moderniser les infrastructures sur 12 ans, une augmentation des dépenses militaires, potentiellement illimitée, et la possibilité pour les Lander d'accroître leur déficit.

En France, François Bayrou a été contraint de démissionner à la suite de l'échec d'un vote de confiance le 8 septembre. Il a été remplacé par Sébastien Lecornu, lui-même contraint de démissionner, avant d'être finalement rappelé à ses fonctions.

En Chine, la croissance a surpris favorablement, atteignant +4,8% sur un an au troisième trimestre. La demande intérieure a été freinée par la crise du secteur immobilier et par les mesures visant à réduire les surcapacités industrielles. Toutefois, le commerce extérieur a largement soutenu l'activité, l'excédent commercial atteignant un niveau record à près de 1 200 milliards de dollars sur l'année. Les exportations sont restées vigoureuses : les ventes vers les États-Unis ont chuté, mais la baisse a été compensée par la demande du reste du monde. En parallèle, les importations n'ont progressé que modérément.

Marchés

Malgré un pic de volatilité au printemps, lié aux annonces sur les droits de douane réciproques, la plupart des classes d'actifs ont affiché de bonnes performances. L'appétit pour le risque a notamment été porté par la résilience de l'économie mondiale, les baisses de taux de la Fed et un optimisme persistant vis-à-vis de l'IA.

Au niveau des marchés actions, l'indice MSCI World All Country en dollars a progressé de +20,6%. Les marchés émergents ont nettement surperformé les marchés développés, l'indice MSCI Emerging Markets affichant une hausse de +30,6%, contre +19,5% pour le MSCI World.

Parmi les pays développés, le Topix a progressé de +22,4%, l'Euro Stoxx de +21,2% et le S&P 500 de +16,4 %. Le CAC 40 a nettement sous-performé avec une hausse de +10,4%, en raison notamment de l'incertitude politique.

Pour un investisseur européen non couvert contre le risque de change, l'appréciation de l'euro face au dollar (+13,4%) et au yen (+13,0%) réduit sensiblement la performance des indices libellés dans ces devises.

Au niveau des marchés obligataires, tous les segments ont enregistré des performances positives dans la zone euro : +8,7% pour l'indice Bloomberg AT1, +5,2% pour l'indice BofA des obligations High Yield, +3,0% pour l'indice BofA des obligations Investment Grade et +0,6% pour l'indice BofA des obligations d'État.

Les taux à 10 ans des obligations d'État ont enregistré des évolutions très contrastées : des hausses significatives au Japon (+109 pb), en Allemagne (+45 pb) et en France (+29 pb), contre un recul marqué aux États-Unis (-44 pb) et au Royaume-Uni (-23 pb), où les taux à deux ans ont baissé encore davantage.

Au niveau des matières premières, l'indice S&P GSCI est resté globalement stable. Néanmoins, le prix du baril de Brent a baissé de 19%, passant de 75 à 61 USD. L'indice Bloomberg des métaux précieux a progressé de 80,2%, porté notamment par une forte hausse des prix de l'or et de l'argent.

POLITIQUE DE GESTION

Décembre 2025

Sans surprise, la BCE a maintenu ses taux inchangés lors de la réunion du 18 décembre et n'a pas fait d'annonce majeure. De fait, l'inflation reste stable à 2,1% fin novembre selon les derniers chiffres publiés par Eurostat le 17 décembre. Le marché continue d'anticiper un statu quo de la BCE jusqu'en fin d'année 2026 : le scénario d'une « dernière baisse de taux » a été totalement éliminé. Ainsi, sur les marchés obligataires, les courbes de taux en zone euro (France et Allemagne notamment) ont retrouvé au fil des mois une pente « classique » avec des taux courts désormais systématiquement plus bas que les taux longs. En décembre, le taux allemand à 10 ans a progressé d'environ 15 bps pour s'établir autour de 2,85%, tandis que le taux à 1 an a augmenté d'environ 5 bps pour s'établir autour de 2%.

Sur le marché monétaire, durant le mois, les taux à l'émission des banques françaises notés A1/P1 ont poursuivi leur hausse sur l'ensemble des maturités. Désormais, ces émetteurs affichent des taux en fin d'année autour de 2,10 % pour la maturité 3 mois, de 2,18 % (6 mois) et 2,28 % sur le point 1 an. Les spreads moyens ressortent à €ster +16 bps pour 3 mois et €ster +34 bps pour 1 an. La courbe des swaps contre €ster reste globalement inchangée jusqu'au 6 mois, et au-delà du 9 mois, s'est très légèrement redressée. En fin de mois, le 3 mois fixe à 1,93 % et le 1 an à 1,94 % contre 1,90 % le mois précédent. L'€uribor 3 Mois ressort à 2,026 % et l'€ster à 1,921%.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 2,24 % sur la part A et + 2,28 % sur la part B.

Novembre 2025

La BCE n'a pas tenu de réunion en novembre et les anticipations n'ont guère évolué ce mois-ci. Le marché n'attend pas de baisse des taux lors de la réunion du 18 décembre et anticipe une poursuite du statu quo tout au long de l'année 2026. La BCE aurait ainsi mis un terme à son cycle d'assouplissement monétaire après avoir progressivement abaissé son taux de dépôt de 4% à 2%. Du côté des statistiques, l'inflation en zone euro reste globalement stable autour de 2% et la croissance reste bien orientée (+1,4% sur un an au T3 2025), justifiant le maintien des taux à leur niveau actuel. Sur les marchés obligataires, les taux ont connu une très légère tension en novembre : +4 bps sur le taux allemand à 1 an à 1,91%, +5 bps sur le Bund à 10 ans à 2,67%.

Sur le marché monétaire, durant le mois, les taux à l'émission des banques françaises notées A1/P1 sont restés relativement stables sur les maturités 1-3 mois autour de 2,05%, alors que le segment 9-12 mois est en légère hausse (2,22% sur le point 1 an contre 2,20 % fin novembre). Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché des NeuCP ont très légèrement remontés en novembre (entre 1 et 3 bps) et ressortent sur les durées six mois et un an à des niveaux respectifs de €ster + 24 et €ster + 33 bps. La courbe des swaps contre €ster reste globalement inchangée et légèrement inversée. Le point 6 mois fixe à 1,92 % et le 1 an à 1,89 % à fin novembre. En fin de mois, l'€uribor 3 Mois ressort à 2,069 % et l'€ster à 1,928%.

Le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 67 jours, en baisse sur le mois (-9 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 16 jours, en hausse sur le mois.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 2,07 % sur la part A et + 2,11 % sur la part B.

Octobre 2025

Sans surprise, la BCE a laissé ses taux inchangés le 30 octobre (taux de dépôt à 2,00 %) et le marché ne s'attend à aucune évolution en la matière jusqu'à fin septembre 2026. L'inflation en zone euro reste globalement dans la cible (2,1% sur 12 mois en octobre) et la croissance reste bien orientée (1,3% au T3 2025 face au T3 2024 en première estimation). Tout pousse actuellement la BCE à maintenir un statu quo en matière de politique monétaire, bien que Christine Lagarde ait souligné en conférence que « les perspectives restent toutefois incertaines, en particulier en raison des différends commerciaux au niveau mondial et des tensions géopolitiques ». La présidente de l'institution a rappelé que le conseil des gouverneurs restera attentif à l'évolution des données économiques au cours des prochains mois, mais à ce stade, « l'évaluation des perspectives d'inflation est globalement inchangée ».

Sur le marché monétaire, l'€ster n'a que peu évolué, clôturant le mois à 1,92 % et l'euribor 3 mois à 2,40 %. Durant le mois, les taux d'émissions des banques françaises (noté A-1-P-1) sont restés relativement stables sur l'ensemble des maturités. En fin de mois, ces émetteurs affichaient des taux autour de 2 % sur le segment 1-3 mois et 2,20 % sur le 1 an. Les spreads contre €ster de ces émetteurs n'ont pas évolué sur toute la courbe et ressortent sur les maturités de 6 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'ester + 22 bps et d'ester + 32 bps. La courbe des swaps contre €ster reste globalement inchangée jusqu'au 8 mois, et au-delà du 9 mois a

conservé son profil inversé. En fin de mois, le 3 mois fixe à 1,93 % et le 1 an à 1,88 % contre 1,90 % le mois précédent.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,91% sur la part A et + 1,95 % sur la part B.

Septembre 2025

Sans surprise, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés à l'issue de sa réunion du 11 septembre, et ceci pour la 2ème fois d'affilée. La BCE est ainsi sortie d'un cycle de 8 baisses de taux opérées de juin 2024 à juin 2025. Lors de sa conférence de presse, Christine Lagarde a rappelé que le niveau des taux actuels était bien positionné, avec une inflation à 2,0% proche de l'objectif et un marché du travail solide (chômage zone euro : 6,2%). Cependant, les risques sont toujours présents et elle n'a pas fermé la porte à d'autres ajustements. Une baisse des taux directeurs pourrait être envisagée en décembre, mais le marché juge désormais très improbable un tel scénario.

Sur le marché monétaire, durant le mois, les taux à l'émission des banques françaises notées A1/P1 sont restés relativement stables sur les maturités 1-3 mois autour de 2,05%, alors que le segment 6-12 mois est en légère hausse (2,20% sur le point 1 an contre 2,15% fin août). Les primes de risques sont restées stables et affichent sur les durées 6 mois et 1 an des niveaux respectifs de €STER + 21 et €STER + 32 bps. La courbe des swaps contre €STER s'est légèrement redressée, avec un mouvement plus prononcé au-delà de l'échéance 9 mois (+5 bps), tout en conservant un profil légèrement inversé jusqu'à 1 an. En fin de mois, le point à 6 mois s'établissait à 1,92%, tandis que celui à 1 an se situait à 1,89%. Au-delà de cette échéance, la courbe s'est nettement redressée pour atteindre 1,93% à 2 ans.

Au sein de notre univers, La Banque Postale a été dégradée ce mois-ci par Fitch, passant de F1+ à F1 (court terme) et sa note long terme a baissé d'un cran, passant de A à A-. Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,74 % sur la part A et + 1,77 % sur la part B.

Août 2025

La BCE n'a pas tenu de réunion de politique monétaire en août. Les anticipations de marché ont peu évolué dans ce contexte, bien que le scénario d'une dernière baisse des taux, d'ici la fin de l'année, se soit quelque peu estompé. Le marché opte désormais plutôt pour un statu quo jusqu'en fin d'année. L'inflation sur les 12 derniers mois reste stable à 2,0% (chiffre de juillet publié en août par Eurostat), chiffre idéal par rapport à la cible de la banque centrale.

Sur le marché monétaire, durant le mois, la courbe des taux des émetteurs bancaires notés A1/P1 a peu évolué sur la partie courte de la courbe (du 1 mois au 12 mois). Actuellement ces émetteurs affichent des intérêts sur les points 3 mois et 1 an à + 2,05 % et + 2,14 %. Les primes de risque contre €ster ressortent à des niveaux respectifs d'€ster +14 bps et €ster +31 bps. La courbe des swaps contre €ster reste globalement inchangée et légèrement inversée. Le point 6 mois fixe à 1,88 % et le 1 an à 1,83 % à fin août. En fin de mois, l'€uribor 3 Mois ressort à 2,061 % et l'€ster à 1,92 %.

L'encours du fonds reste stable et le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,58 % sur la part A et + 1,61 % sur la part B. Les investissements ont principalement été effectués sur le segment 3 à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille (WAL) est de 69 jours

Juillet 2025

Comme attendu, la BCE a maintenu ses taux directeurs à leur niveau actuel (2% pour le taux de dépôt) après huit baisses d'un quart de points en un an. Toutefois, Mme Lagarde a largement insisté sur le bon positionnement de la politique monétaire face à des anticipations d'inflation « solidement ancrées autour de 2% à court terme, mais aussi à plus long terme », confirmant sa volonté de faire une pause en matière d'assouplissement monétaire. Le marché juge désormais très improbable le scénario d'une nouvelle baisse des taux dès le mois de septembre, mais continue d'anticiper un retour du taux de dépôt à 1,75% en fin d'année. La BCE restera « dépendante des données » au cours du second semestre et n'agira probablement qu'en cas de dégradation notable de la conjoncture économique, dans un contexte toujours marqué par les négociations commerciales avec les Etats-Unis.

Durant le mois de juillet, les taux à l'émission des émetteurs bancaires (noté A-1-P-1) sont restés relativement stables sur les maturités 1-5 mois autour de 2 %, tandis que le segment 6 et 12 mois est en légère hausse (+10 bps). En fin de mois, ces émetteurs affichaient sur les points 6 et 1 an des intérêts à 2,08 % et + 2,15 %. Les primes de risque sont restés stables et ressortent à des niveaux respectifs d'€ster +20 et €ster +30 bps. La courbe des swaps contre €ster a peu évolué jusqu'au 6 mois et s'est légèrement redressée au-delà, tout en conservant légèrement son profil inversé. Le point 6 mois fixe à 1,88 % et le 1 an à 1,83 % en fin de mois.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,40 % sur la part A et + 1,45 % sur la part B.

Juin 2025

Comme largement anticipé, la BCE a abaissé ses trois taux directeurs de 25 points de base, portant le taux de dépôt à 2%. Christine Lagarde a indiqué que l'institution était bien positionnée pour gérer les incertitudes, tout en soulignant qu'il n'y avait pas d'urgence à procéder à de nouvelles baisses de taux. La présidente de la BCE a également suggéré que le cycle de baisse des taux « approche de sa fin », laissant entendre une possible pause cet été. De fait, l'inflation dans la zone euro a retrouvé un niveau idéal à 1,9%, parfaitement dans la cible de la BCE. Le marché continue d'anticiper une dernière réduction de 25 bps après l'été.

Sur le marché des titres court terme, durant le mois, les taux d'émissions des banques françaises (noté A-1-P-1) sont restés relativement stables sur l'ensemble des maturités. En fin de mois, ces émetteurs affichaient des taux autour de 2% sur le segment 1-3 mois et un peu plus sur le 1 an (2,07 %). Les primes de risque contre €ster sont restées stables sur l'ensemble de la courbe et ressortent à €ster +30 bps sur le point 12 mois. La courbe des swaps contre €ster a peu évolué, n'enregistrant qu'une légère baisse sur la partie courte (du 1 mois au 4 mois) puis au-delà du 5 mois a conservé son profil inversé. En fin de mois, le 3 mois fixe à 1,90 % et le 1 an à 1,77 % contre 1,72 % le mois précédent.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,24 % sur la part A et + 1,26 % sur la part B.

Mai 2025

Dans un climat d'incertitude mondial accru, notamment à cause des tensions commerciales liées aux droits de douane américains, la croissance économique dans la zone euro a été revue à la baisse, à 0,3% pour le T1 2025. L'inflation restant par ailleurs stable à 2,2%, la BCE envisage de continuer à réduire ses taux d'intérêt et la voie semble ouverte pour une baisse de taux de 25 bps lors de sa prochaine réunion (5 juin). Le marché accorde une probabilité de 97% à ce scénario, en anticipe désormais un taux de dépôt aux alentours de 1,60 % en fin d'année.

Durant le mois de mai, les taux à l'émission des émetteurs bancaires les mieux notés ont poursuivi leur baisse sur les maturités inférieures à 6 mois, avec peu de changements sur le reste de la courbe. Les émetteurs (A1/P1) affichent désormais des taux avoisinant les 2% sur l'ensemble de la courbe de 1 à 12 mois. Fin mai, le point 1 an se situait à 2,05 %. Les spreads moyens contre €ster de ces émetteurs ressortent sur les maturités de 3 mois et 1 an à des niveaux respectifs de €ster +14 bps et €ster +32 bps. La courbe des swaps contre €ster a baissé en moyenne de 10 bps sur les maturités allant de 1 à 8 mois tandis que le segment 9 et 12 mois est en légère hausse (+ 3bps), tout en restant inversée. Fin mai, le taux à 6 mois se situait à 1,84 %, et celui à 1 an à 1,73 %.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,07 % sur la part A et + 1,09 % sur la part B.

Avril 2025

La BCE a abaissé son taux de dépôt de 25 bps à 2,25% en ligne avec les anticipations de marché. L'institution a relevé que les perspectives de croissance se sont détériorées en raison des tensions commerciales, justifiant une politique monétaire moins restrictive en ouvrant ainsi la voie à de potentielles baisses de taux supplémentaires. La BCE a également mentionné que les effets sur l'inflation seront nettement plus incertains. Dans ce contexte, Christine Lagarde a rappelé que la BCE restera dépendante des données économiques pour prendre ses prochaines décisions, tout en apparaissant un peu plus « dovish ». Le marché prévoit toujours au moins deux baisses de taux d'ici la fin de l'année et estime un taux de dépôt terminal autour de 1,50%.

Dans cet environnement toujours marqué par des anticipations de baisses de taux, durant le mois, les taux d'émissions des banques françaises (noté A-1-P-1) ont poursuivi leur baisse sur l'ensemble des maturités. Désormais, ces émetteurs affichent des taux autour de 2,20 % sur le segment 3 mois et 2 % sur 1 an soit 25 bps de moins par rapport au mois dernier. Les primes de risque contre €ster sont restées stables sur l'ensemble de la courbe et ressortent à €ster +32 bps sur le point 12 mois. La courbe des swaps contre €STR a baissé en moyenne de 25 bps sur les maturités allant de 1 à 12 mois, tout en restant inversée. Fin avril, le taux à 6 mois se situait à 1,86 et celui à 1 an à 1,71 %.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 0,89 % sur la part A et + 0,90 % sur la part B.

Mars 2025

La BCE a poursuivi, comme attendu, la baisse de ses taux directeurs (de 25 bps à 2,50% pour le taux de rémunération des dépôts) mais a fait évoluer sa communication dans un sens moins accommodant. Lors de sa réunion, l'institution n'a pas donné d'indications sur une trajectoire de ses taux directeurs, expliquant que certaines incertitudes subsistaient encore. En Europe, malgré la stabilisation des PMI et une économie qui semble se reprendre, les taux directeurs de la BCE pourraient encore être réduits et le taux de dépôt pourrait tomber à 2% d'ici la fin de l'été. Les marchés ne prévoient plus que deux baisses de taux supplémentaires de la BCE d'ici la fin de l'année.

Durant le mois, les taux à l'émission des émetteurs bancaires les mieux notés sont en baisse sur les maturités inférieures à 6 mois et relativement stable sur le reste de la courbe. Désormais, les émetteurs (A1/P1) affichent des taux autour de 2,35 % sur le segment 3 mois, contre 2,50 % fin février. Les spreads moyens contre €ster de ces émetteurs ressortent sur les maturités de 3 mois et 1 an à des niveaux respectifs de €ster +14 bps et €ster +31 bps. La courbe des swaps contre €ster a baissé en moyenne de 10 bps sur les maturités allant de 1 à 8 mois par rapport aux niveaux du mois dernier, tout en restant inversée. Fin mars, le taux à 6 mois se situait à 2,10%, et celui à 1 an à 1,98 %

Février 25

Mme Schnabel, membre de la BCE, a évoqué ce mois-ci, la possibilité de faire une pause dans les baisses de taux. Elle a souligné que la reprise de la demande de crédits bancaires, l'augmentation de la consommation, ainsi que le niveau encore élevé de l'inflation domestique pourraient justifier cette décision. Pour autant, le marché considère que la dégradation de la croissance et le ralentissement de l'inflation, notamment aidé par la décélération des salaires, donneront les marges de manœuvre suffisantes à la BCE pour baisser ses taux directeurs. Le 6 mars, une nouvelle baisse de 25 bps est attendue et selon le marché, l'institution pourrait encore baisser les taux à deux reprises d'ici la fin de l'année, portant le taux de rémunération des dépôts à 2 %.

En février, on notera une baisse des taux de rendement à l'émission des émetteurs bancaires sur les maturités inférieures à 6 mois et stable sur le reste de la courbe. Désormais, les émetteurs (A1/P1) affichent des taux autour de 2,50 % sur le segment 3 mois, soit 15 bps de moins par rapport au mois précédent. Les spreads moyens contre €STR des émetteurs bancaires sont restés stables sur le mois et ressortent sur les maturités de 3 mois et 1 an à des niveaux respectifs de €STR +15 et €STR +30 bps. Pour les émetteurs corporates, les rendements à l'émission sur les piliers de maturités 1 à 6 mois sont également en baisse alors que le segment 1 an est stable.

Jan 2025

La BCE a abaissé, comme attendu, ses taux directeurs de 25 bps le 30 janvier, marquant ainsi sa cinquième baisse depuis le 6 juin. Cette décision intervient dans une période de faible croissance économique, malgré un léger regain d'inflation en zone euro (2,4% en décembre, contre 1,7% en septembre). Ainsi, les taux de dépôt, de refinancement et de prêt marginal sont désormais respectivement à 2,75%, 2,90% et 3,15%. Lors de son comité, l'institution s'est montrée confiante dans le retour de l'inflation à son objectif. Le marché anticipe encore 3 baisses de taux cette année pour revenir à un taux de dépôts autour de 2 % en fin de cycle.

Les taux d'émissions des banques françaises (noté A-1-P-1) de maturités 1 et 3 mois ont poursuivi leur baisse, s'établissant respectivement aux alentours de 2,72% et 2,68%, tandis que le point 1 an est en hausse. Actuellement ces émetteurs affichent des intérêts à +2,52%, soit 10 bps de plus par rapport à fin décembre. Les primes de risque contre €ster sont restées stables sur le mois et ressortent à €ster +31 bps. La courbe des swaps contre €STR a baissé en moyenne de 15 bps sur les maturités allant de 1 à 4 mois par rapport aux niveaux du mois dernier, tout en restant inversée. Fin janvier, le taux à 6 mois se situait à 2,33%, et celui à 1 an à 2,13%.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 0,25 % sur la part A et + 0,27 % sur la part B.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BNP Paribas Cash Invest I	490 844 732,65	501 922 567,32
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I C	486 590 113,47	501 601 837,87
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 260225 FIX	24 969 093,81	25 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 19-03-25	20 938 051,07	21 000 000,00
DZ BANK AG DEU 210725 FIX 0.0	19 839 646,06	20 000 000,00
FRAN TREA BILL BTF ZCP 30-07-25	16 941 091,84	17 000 000,00
CREDIT AGRICOLE CIB 101025 OISEST 0.25	16 000 000,00	16 000 000,00
UNICREDIT S.P.A. 241225 OISEST 0.16	16 000 000,00	16 000 000,00
ING BANK NEDERLAND NV 171125 OISEST 0.25	16 000 000,00	16 000 000,00
UNEDIC 221025 FIX 0.0	15 979 632,63	16 000 000,00

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 144 000 000,00

- o Change à terme : -
- o Future : -
- o Options : -
- o Swap : 144 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	GOLDMAN SACHS INTL LTD
	NATIXIS

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2025 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2025 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2025 en €	Rémunération variable au titre de 2025 (cash payé en 2026 et différé attribué en 2026) en €
238	24 995 970	30 680 419

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2025 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 039 718
Autres	65	29 528 336
Total	68	35 568 054

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Lazard Frères Gestion SAS

25, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	887 379 700,00	1 014 065 021,70
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	712 930 210,19	817 986 730,75
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	174 449 489,81	196 078 290,95
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	98 974 161,60	123 423 664,87
OPCVM	98 974 161,60	123 423 664,87
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	60 802,43	565,29
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	986 414 664,03	1 137 489 251,86
Créances et comptes d'ajustement actifs	-	-
Comptes financiers	95 115 369,75	110 343 547,05
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	95 115 369,75	110 343 547,05
Total de l'actif I+II	1 081 530 033,78	1 247 832 798,91

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 057 360 971,82	1 202 581 502,84
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	23 964 949,00	45 011 417,30
Capitaux propres I	1 081 325 920,82	1 247 592 920,14
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 081 325 920,82	1 247 592 920,14
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	5 012,37	80 114,54
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	5 012,37	80 114,54
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	199 100,59	159 764,23
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	199 100,59	159 764,23
Total Passifs : I+II+III+IV	1 081 530 033,78	1 247 832 798,91

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	24 909 644,43	40 361 628,27
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	10 711,29	184 055,36
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	2 194 858,44	4 376 037,98
Sous-total produits sur opérations financières	27 115 214,16	44 921 721,61
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-56 911,79	-25 084,75
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	-56 911,79	-25 084,75
Total revenus financiers nets (A)	27 058 302,37	44 896 636,86
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 449 755,45	-1 490 966,44
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 449 755,45	-1 490 966,44
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	25 608 546,92	43 405 670,42
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 124 729,77	-742 826,39
Sous-total revenus nets I = (C+D)	24 483 817,15	42 662 844,03
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	2 250 057,66	3 011 483,17
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 250 057,66	3 011 483,17
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-157 801,04	-45 672,92
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 092 256,62	2 965 810,25

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 432 217,02	-56 610,59
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-318 141,66
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-2 432 217,02	-374 752,25
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-178 907,75	-242 484,73
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-2 611 124,77	-617 236,98
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	23 964 949,00	45 011 417,30

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à atteindre, sur la durée de placement recommandée de 3 mois maximum, une performance annuelle nette de frais égale à l'€STR capitalisé. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, le fonds ne constitue pas un investissement garanti.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	316 769 298,99	1 036 799 799,44	1 154 538 268,59	1 247 592 920,14	1 081 325 920,82
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "A en EUR					
Actif net	161 008 064,43	551 962 463,50	642 748 008,43	659 495 276,50	493 766 644,22
Nombre de titres	23 098,000	79 176,507	89 324,854	88 362,162	64 704,949
Valeur liquidative unitaire	6 970,64	6 971,29	7 195,62	7 463,54	7 631,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-21,98	-20,27	13,26	17,74	14,76
Capitalisation unitaire sur revenu	-4,33	5,46	168,94	253,87	171,16
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "B en EUR					
Actif net	5 539 149,96	7 146 242,71	11 901 245,63	81 375 238,88	24 801 454,42
Nombre de titres	1,0001	1,2901	2,0807	13,7107	4,0854
Valeur liquidative unitaire	5 538 596,10	5 539 293,62	5 719 827,76	5 935 162,96	6 070 753,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-17 470,06	-15 935,13	10 539,79	14 107,65	11 744,99
Capitalisation unitaire sur revenu	-3 440,58	5 648,91	136 512,89	204 165,27	138 557,91
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C en EUR					
Actif net	150 222 084,60	477 691 093,23	499 889 014,53	506 722 404,76	562 757 822,18
Nombre de titres	75 984,430	241 600,604	244 847,293	239 189,505	259 705,238
Valeur liquidative unitaire	1 977,01	1 977,19	2 041,63	2 118,49	2 166,90
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6,23	-5,75	3,76	5,03	4,19
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,22	1,55	48,72	72,87	49,45

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

• Les instruments financiers de taux

Les instruments de taux sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur dernier cours connu ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, le fonds n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

• OPC :

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

• Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2 Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

- Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

- Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion} \\ & \quad \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \quad \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \end{aligned}$$

- Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

- La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion	A	0,105%
		B	0,065%
		C	0,065%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les parts	0,08%
Frais indirects	N.A	Appliqués à toutes les parts	Néant
Commission de surperformance	Actif net	A, B, C	Néant

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "A	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "B	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	1 247 592 920,14	1 154 538 268,59
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 315 956 083,32	3 586 458 884,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 507 649 470,20	-3 539 446 634,68
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	25 608 546,92	43 405 670,42
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 250 057,66	3 011 483,17
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 432 217,02	-374 752,25
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 081 325 920,82	1 247 592 920,14

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "A"		
Parts souscrites durant l'exercice	72 497,801	547 243 867,99
Parts rachetées durant l'exercice	-96 155,014	-726 783 890,40
Solde net des souscriptions/rachats	-23 657,213	-179 540 022,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	64 704,949	
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "B"		
Parts souscrites durant l'exercice	6,5806	39 528 712,38
Parts rachetées durant l'exercice	-16,2059	-96 862 510,13
Solde net des souscriptions/rachats	-9,6253	-57 333 797,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4,0854	
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"		
Parts souscrites durant l'exercice	1 272 582,684	2 729 183 502,95
Parts rachetées durant l'exercice	-1 252 066,951	-2 684 003 069,67
Solde net des souscriptions/rachats	20 515,733	45 180 433,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	259 705,238	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "A FR0007498480	Capitalisation	Capitalisation	EUR	493 766 644,22	64 704,949	7 631,04
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "B FR0010446633	Capitalisation	Capitalisation	EUR	24 801 454,42	4,0854	6 070 753,02
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C FR0011291657	Capitalisation	Capitalisation	EUR	562 757 822,18	259 705,238	2 166,90

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	887 379,70	513 507,34	373 872,36	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	95 115,37	-	-	-	95 115,37
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-144 000,00	144 000,00	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		369 507,34	517 872,36	-	95 115,37

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	501 856,17	288 217,37	97 306,16	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	95 115,37	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	122 000,00	-76 000,00	-46 000,00	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	718 971,54	212 217,37	51 306,16	-	-	-	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	198 799,77	-	688 579,93
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	198 799,77	-	688 579,93

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	19,57	-
NATIXIS	41,24	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	-	1,32
NATIXIS	-	3,69
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		-
Dettes		
	Frais de gestion fixe	199 100,59
Total des dettes		199 100,59
Total des créances et des dettes		-199 100,59

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "A"	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	898 435,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "B"	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	35 157,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	516 162,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			-
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			-

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	24 483 817,15	42 662 844,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	24 483 817,15	42 662 844,03
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	24 483 817,15	42 662 844,03

Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	11 074 956,58	22 432 718,86
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	11 074 956,58	22 432 718,86
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	11 074 956,58	22 432 718,86
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 074 956,58	22 432 718,86
Total	11 074 956,58	22 432 718,86
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	566 064,52	2 799 248,79
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	566 064,52	2 799 248,79
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	566 064,52	2 799 248,79
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	566 064,52	2 799 248,79
Total	566 064,52	2 799 248,79
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	12 842 796,05	17 430 876,38
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 842 796,05	17 430 876,38
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 842 796,05	17 430 876,38
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	12 842 796,05	17 430 876,38
Total	12 842 796,05	17 430 876,38
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 092 256,62	2 965 810,25
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 092 256,62	2 965 810,25
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 092 256,62	2 965 810,25

Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	955 526,65	1 567 927,33
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	955 526,65	1 567 927,33
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	955 526,65	1 567 927,33
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	955 526,65	1 567 927,33
Total	955 526,65	1 567 927,33
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	47 983,00	193 425,79
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	47 983,00	193 425,79
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	47 983,00	193 425,79
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	47 983,00	193 425,79
Total	47 983,00	193 425,79
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 088 746,97	1 204 457,13
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 088 746,97	1 204 457,13
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 088 746,97	1 204 457,13
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 088 746,97	1 204 457,13
Total	1 088 746,97	1 204 457,13
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES DE CRÉANCES			887 379 700,00	82,07
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			712 930 210,19	65,94
Automobiles			9 988 920,00	0,92
BMW FINANCE NV 230126 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 988 920,00	0,92
Banques commerciales			311 007 093,11	28,78
AXA BANQUE E 070126 OISEST 0.24	EUR	20 000 000	20 338 240,50	1,89
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA 240926	EUR	14 000 000	13 779 920,00	1,27
BANQUE PALATINE 160226 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 976 230,00	0,92
BELFIUS BANQUE SA/NV 290426 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 933 810,00	0,92
BNP PARIBAS 170426 OISEST 0.25	EUR	20 000 000	20 327 372,44	1,88
BPCE SA 100226 OISEST 0.27	EUR	8 000 000	8 136 178,29	0,75
BPCE SA 120126 OISEST 0.22	EUR	12 000 000	12 125 971,42	1,12
BRED BANQUE POPULAIRE 010626 OISEST 0.2	EUR	14 000 000	14 002 485,08	1,29
BRED BANQUE POPULAIRE 280726 OISEST 0.3	EUR	5 000 000	5 039 878,05	0,47
CAISSE FEDERALE DU 070526 OISEST 0.22	EUR	10 000 000	10 014 918,40	0,93
CFCM MAINE ANJOU BA 240326 OISEST 0.215	EUR	10 000 000	10 042 855,78	0,93
COMMERZBANK AG 050326 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 960 496,00	1,11
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 110626 FI	EUR	5 000 000	4 954 695,00	0,46
CRCAM ALPES PROVENCE 050126 OISEST 0.3	EUR	12 000 000	12 239 387,80	1,13
CRCAM ANJOU ET MAINE 310726 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 079 054,25	0,93
CRCAM NORMANDIE SEINE 120626 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 904 820,00	0,92
CREDIT AGRICOLE SA 081226 OISEST 0.34	EUR	5 000 000	5 007 070,87	0,46
CREDIT AGRICOLE SA 100426 OISEST 0.21	EUR	16 000 000	16 080 497,23	1,49
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 270326 O	EUR	12 000 000	12 069 020,92	1,12
CREDIT MUTUEL ARKEA 250126 OISEST 0.21	EUR	8 000 000	8 077 277,32	0,75
DANSKE BANK AS 300726 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 904 080,00	0,73
LA BANQUE POSTALE. 080626 OISEST 0.225	EUR	14 000 000	14 019 604,38	1,30
LANDESBANK BADEN-WURTTENBERG 180626 FIX	EUR	12 000 000	11 886 468,00	1,10
LCL CREDIT LYONNAIS 140526 OISEST 0.28	EUR	15 000 000	15 133 334,55	1,40
SOCIETE GENERALE 300326 OISEST 0.13	EUR	16 000 000	16 002 746,76	1,48
SOCIETE GENERALE 300626 OISEST 0.2	EUR	12 000 000	12 002 130,07	1,11
SVEN HAND AB ZCP 03-03-26	EUR	10 000 000	9 968 550,00	0,92
Composants automobiles			3 996 784,00	0,37
CIE GEN. DES ETS MICHELIN 190126 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 996 784,00	0,37
Construction et ingénierie			11 935 736,01	1,10
GROUPE EIFFAGE 300326 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 935 736,01	1,10
Electricité			16 927 388,00	1,57
EDF 100426 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 931 408,00	1,11
RTE EDF TRANSPORT 190126 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 995 980,00	0,46
Epargne et prêts hypothécaires			14 877 855,00	1,38
ACHMEA BANK NV 250526 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 877 855,00	1,38
Equipements et fournitures médicaux			9 973 370,00	0,92
ESSILORLUXOTTICA 200226 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 973 370,00	0,92

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FPI Bureautiques			5 978 742,00	0,55
GECINA 090326 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 978 742,00	0,55
FPI de détail			9 963 990,00	0,92
KLEPIERRE 100326 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 963 990,00	0,92
Industrie aérospatiale et défense			11 997 816,00	1,11
SAFRAN SA 080126 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 997 816,00	1,11
Logiciels			9 987 150,00	0,92
DASSAULT SYSTEMES SE 260126 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 987 150,00	0,92
Marchés de capitaux			16 087 295,87	1,49
HSBC CONTINENTAL EUROPE 040526 OISEST 0.2	EUR	16 000 000	16 087 295,87	1,49
Produits alimentaires			11 995 080,00	1,11
DANONE SA 120126 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 995 080,00	1,11
Services aux collectivités			118 789 709,52	10,99
AGENCE CENTRALE OR 070426 OISEST 0.21	EUR	16 000 000	16 027 764,40	1,50
AGENCE CENTRALE OR 110226 OISEST 0.15	EUR	5 000 000	5 059 636,03	0,47
ENGIE SA 120126 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 993 895,00	1,39
FRAN TREA BILL BTF ZCP 18-02-26	EUR	12 000 000	11 968 265,15	1,11
FRENCH REPUBLIC ZCP 04-03-26	EUR	11 000 000	10 962 385,32	1,01
FRENCH REPUBLIC ZCP 06-05-26	EUR	2 000 000	1 985 881,70	0,18
FRENCH REPUBLIC ZCP 09-09-26	EUR	10 000 000	9 856 600,16	0,91
FRENCH REPUBLIC ZCP 15-07-26	EUR	10 000 000	9 889 311,68	0,91
FRENCH REPUBLIC ZCP 21-01-26	EUR	10 000 000	9 989 550,38	0,92
VEOLIA ENVIRONNEMENT 060526 OISEST 0.19	EUR	12 000 000	12 037 318,95	1,11
VEOLIA ENVIRONNEMENT 070426 OISEST 0.175	EUR	6 000 000	6 029 770,75	0,56
VIGIE 230126 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 989 330,00	0,92
Services de télécommunication diversifiés			9 873 700,00	0,91
ORANGE SA 030826 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 873 700,00	0,91
Services financiers diversifiés			83 298 070,25	7,70
BANQUE FEDERATIVE 160426 OISEST 0.23	EUR	15 000 000	15 098 383,05	1,41
BANQUE STELLANTIS FRANCE 230326 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 947 680,00	1,10
BON DU TRESOR ZCP 04-02-26	EUR	2 000 000	1 996 319,95	0,18
CA CONSUMER FINANCE 070126 OISEST 0.21	EUR	10 000 000	10 093 019,63	0,93
KBC BANK 310326 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 941 128,00	1,10
KERING FINANCE 160326 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 958 140,00	0,92
NATIXIS 030226 OISEST 0.27	EUR	12 000 000	12 211 409,99	1,13
NATIXIS 070826 OISEST 0.28	EUR	10 000 000	10 051 989,63	0,93
Services liés aux technologies de l'information			11 945 496,00	1,10
THALES SERVICES SAS 240326 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 945 496,00	1,10
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			9 998 850,00	0,92
COVIVIO SA 070126 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 998 850,00	0,92
Textiles, habillement et produits de luxe			14 997 420,00	1,39
LVMH MOET HENNESSY 050126 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 997 420,00	1,39

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Transport routier et ferroviaire			19 309 744,43	1,79
RATP 070526 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 917 824,00	1,11
RATP 120126 FIX 0.0	EUR	7 400 000	7 391 920,43	0,68
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			174 449 489,81	16,13
Banques commerciales			75 969 316,15	7,02
BARCLAYS BANK PLC 291226 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 871 562,88	1,10
DEUTSCHE BANK AG 200726 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 952 996,00	0,37
DEUTSCHE BANK AG 300426 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 914 303,07	1,10
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 260226 F	EUR	12 000 000	11 964 840,00	1,11
LLOYDS BANK PLC 260326 OISEST 0.21	EUR	14 000 000	14 160 809,17	1,29
STAN C OISEST+0.28% 12-06-26	EUR	8 000 000	8 100 967,24	0,75
UNICREDIT S.P.A. 240626 OISEST 0.16	EUR	14 000 000	14 003 837,79	1,30
Crédit à la consommation			19 955 050,00	1,85
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 120226 F	EUR	10 000 000	9 978 660,00	0,93
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 160226 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 976 390,00	0,92
Equipements et instruments électroniques			11 948 976,00	1,11
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 180326 FIX 0.	EUR	12 000 000	11 948 976,00	1,11
Marchés de capitaux			14 172 128,99	1,31
LLOY B OISEST+0.2% 11-02-26	EUR	14 000 000	14 172 128,99	1,31
Pétrole et gaz			13 994 134,00	1,29
ENI SPA 120126 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 994 134,00	1,29
Produits domestiques			9 498 366,00	0,88
PROCTER AND GAMBLE CO 050126 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 498 366,00	0,88
Services financiers diversifiés			28 911 518,67	2,67
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 150126 FIX	EUR	14 000 000	13 987 498,67	1,29
NATWEST MKTS NV ZCP 20-03-26	EUR	5 000 000	4 979 390,00	0,46
TOYOTA MOTOR F 090426 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 944 630,00	0,92
TITRES D'OPC			98 974 161,60	9,15
OPCVM			98 974 161,60	9,15
Gestion collective			98 974 161,60	9,15
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I C	EUR	4 000	47 321 066,40	4,38
BNP Paribas Cash Invest I	EUR	840	51 653 095,20	4,77
Total			986 353 861,60	91,22

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
OISEST/0.0/FIX/1.771	5 000 000	7 505,65	-	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.773	12 000 000	15 340,43	-	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.799	10 000 000	13 227,82	-	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.84	10 000 000	9 426,19	-	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.865	10 000 000	6 485,30	-	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.879	4 000 000	1 504,13	-	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.894	8 000 000	2 026,16	-	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.908	15 000 000	2 362,29	-	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.91	10 000 000	1 187,82	-	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.917	12 000 000	928,03	-	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.917	10 000 000	808,61	-	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.942	12 000 000	-	-358,48	12 000 000,00

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/1.951	12 000 000	-	-1 323,60	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.96	14 000 000	-	-3 330,29	14 000 000,00
Sous-total 3.		60 802,43	-5 012,37	144 000 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		60 802,43	-5 012,37	144 000 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	986 353 861,60
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	55 790,06
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	95 115 369,75
Autres passifs (-)	-199 100,59
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	1 081 325 920,82

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "A"	EUR	64 704,949	7 631,04
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "B"	EUR	4,0854	6 070 753,02
Part LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	EUR	259 705,238	2 166,90

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Euro Short Term Money Market

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Lazard Euro Short Term Money Market - Part A
Code ISIN : FR0007498480
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 06/10/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 01/03/1996 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à atteindre, sur la durée de placement recommandée de 3 mois maximum, une performance annuelle nette de frais égale à l'€STR capitalisé. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, le fonds ne constitue pas un investissement garanti.

La stratégie de gestion vise à privilégier la régularité de l'évolution de la valeur liquidative par la recherche de placements comportant une exposition peu élevée en risques. Cependant en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion des trois parts et le FCP verrait alors les trois valeurs liquidatives baisser de manière structurelle.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille du FCP sera inférieure ou égale à 60 jours et sa durée de vie moyenne pondérée sera inférieure ou égale à 120 jours. Le FCP limite ses investissements à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 397 jours.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis, à la condition que ces titres appartiennent à six émissions différentes au moins et qu'une même émission n'excède pas 30% du montant total de l'actif de l'OPC

La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le FCP sont de haute qualité selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.

Le gérant pourra cependant se référer de façon non exclusive et non systématique aux notations court terme d'une ou plusieurs agences de notation reconnues.

Le portefeuille du FCP est composé :

✓ d'obligations et de titres de créances négociables libellés en Euro ou en devises émis par des entreprises, des institutions financières, émetteurs publics ou supra nationaux de l'OCDE ou de l'Union Européenne.

✓ d'OPCVM monétaires court terme français ou européens à hauteur de 10% maximum de l'actif net. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des Bons du Trésor français (BTF), cf prospectus II. 2. 2.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut également utiliser des futures sur taux, et de change, des swaps sur taux et de change, des options sur taux et du change à terme sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille du risque de taux ou du risque de change.

Le FCP pourra investir à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation

- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition monétaire à valeur liquidative variable court terme et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 mois.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.



Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée : 3 mois

- Risque de crédit
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 mois Exemple d'investissement : 10 000 €		
Scénarios		Si vous sortez après 3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,3%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,1%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 - 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2022 - 31/08/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2024 - 31/05/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	135 €
Incidence des coûts (*)	1,4%

(*) ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis dans les autres PRIIP.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	5 €

Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 mois) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=SM1

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Euro Short Term Money Market

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Lazard Euro Short Term Money Market - Part B
Code ISIN : FR0010446633
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 06/10/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 01/03/1996 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à atteindre, sur la durée de placement recommandée de 3 mois maximum, une performance annuelle nette de frais égale à l'€STR capitalisé. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, le fonds ne constitue pas un investissement garanti.

La stratégie de gestion vise à privilégier la régularité de l'évolution de la valeur liquidative par la recherche de placements comportant une exposition peu élevée en risques. Cependant en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion des trois parts et le FCP verrait alors les trois valeurs liquidatives baisser de manière structurelle.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille du FCP sera inférieure ou égale à 60 jours et sa durée de vie moyenne pondérée sera inférieure ou égale à 120 jours. Le FCP limite ses investissements à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 397 jours.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis, à la condition que ces titres appartiennent à six émissions différentes au moins et qu'une même émission n'excède pas 30% du montant total de l'actif de l'OPC

La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le FCP sont de haute qualité selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.

Le gérant pourra cependant se référer de façon non exclusive et non systématique aux notations court terme d'une ou plusieurs agences de notation reconnues.

Le portefeuille du FCP est composé :

✓ d'obligations et de titres de créances négociables libellés en Euro ou en devises émis par des entreprises, des institutions financières, émetteurs publics ou supra nationaux de l'OCDE ou de l'Union Européenne.

✓ d'OPCVM monétaires court terme français ou européens à hauteur de 10% maximum de l'actif net. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des Bons du Trésor français (BTF), cf prospectus II. 2. 2.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut également utiliser des futures sur taux, et de change, des swaps sur taux et de change, des options sur taux et du change à terme sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille du risque de taux ou du risque de change.

Le FCP pourra investir à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation

- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition monétaire à valeur liquidative variable court terme et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 mois.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée : 3 mois

- Risque de crédit
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 mois Exemple d'investissement : 10 000 €		
Scénarios		Si vous sortez après 3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,3%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-1,1%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 - 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/05/2019 - 30/08/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2024 - 31/05/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	131 €
Incidence des coûts (*)	1,3%

(*) ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis dans les autres PRIIP.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	4 €

Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 mois) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=SM2

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Euro Short Term Money Market

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Euro Short Term Money Market - Part C
Code ISIN :	FR0011291657
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	06/10/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 01/03/1996 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à atteindre, sur la durée de placement recommandée de 3 mois maximum, une performance annuelle nette de frais égale à l'€STR capitalisé. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, le fonds ne constitue pas un investissement garanti.

La stratégie de gestion vise à privilégier la régularité de l'évolution de la valeur liquidative par la recherche de placements comportant une exposition peu élevée en risques. Cependant en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion des trois parts et le FCP verrait alors les trois valeurs liquidatives baisser de manière structurelle.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille du FCP sera inférieure ou égale à 60 jours et sa durée de vie moyenne pondérée sera inférieure ou égale à 120 jours. Le FCP limite ses investissements à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 397 jours.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis, à la condition que ces titres appartiennent à six émissions différentes au moins et qu'une même émission n'excède pas 30% du montant total de l'actif de l'OPC

La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le FCP sont de haute qualité selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.

Le gérant pourra cependant se référer de façon non exclusive et non systématique aux notations court terme d'une ou plusieurs agences de notation reconnues.

Le portefeuille du FCP est composé :

✓ d'obligations et de titres de créances négociables libellés en Euro ou en devises émis par des entreprises, des institutions financières, émetteurs publics ou supra nationaux de l'OCDE ou de l'Union Européenne.

✓ d'OPCVM monétaires court terme français ou européens à hauteur de 10% maximum de l'actif net. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des Bons du Trésor français (BTF), cf prospectus II. 2. 2.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut également utiliser des futures sur taux, et de change, des swaps sur taux et de change, des options sur taux et du change à terme sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille du risque de taux ou du risque de change.

Le FCP pourra investir à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation

- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition monétaire à valeur liquidative variable court terme et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 mois.

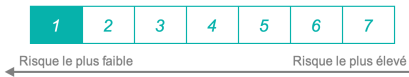
Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.



Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée : 3 mois

- Risque de crédit
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 mois Exemple d'investissement : 10 000 €		
Scénarios		Si vous sortez après 3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 €
	Rendement annuel moyen	-0,3%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 €
	Rendement annuel moyen	-0,2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	-0,1%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 020 €
	Rendement annuel moyen	1,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 - 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2019 - 31/05/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2024 - 31/05/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	32 €
Incidence des coûts (*)	0,3%

(*) ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis dans les autres PRIIP.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	4 €

Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 mois) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=SM4

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Euro Short Term Money Market

Identifiant d'entité juridique : 969500QBGCM93VOZXF34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,24% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

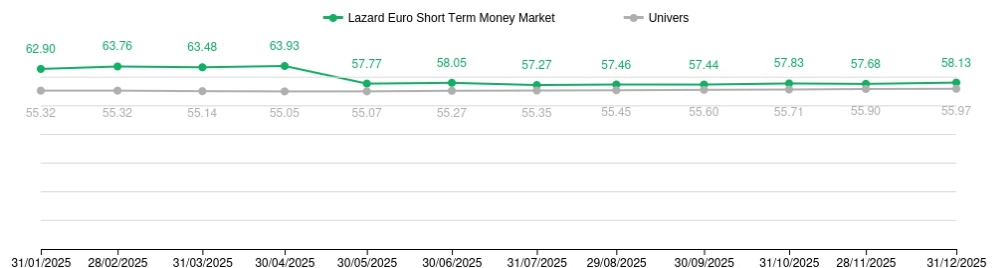
Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs figure dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :

ICE BofAML 1-3 Year Euro Corporate Index Total Return EUR Code Bloomberg : ER01 Index

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-il contribué ?**

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	10,31%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	14,95%
Augmentation température implicite	≤2°C	30,35%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	14,92%
Alignement à la Taxinomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	15,35%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	27,02%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	21,14%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	4,37%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	6,20%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	29,79%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" :

www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	BNP PARIBAS CASH INVEST I	OPC	3,34%	FRANCE
2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I C	OPC	3,10%	FRANCE
3	AXA BANQUE E 070126 OISEST 0.24	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,34%	FRANCE
4	BNP PARIBAS 170426 OISEST 0.25	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,33%	FRANCE
5	SOCIETE GENERALE 301225 OISEST 0.3	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,23%	FRANCE
6	ING BANK NEDERLAND NV 171125 OISEST 0.25	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,19%	PAYS-BAS
7	CREDIT AGRICOLE CIB 101025 OISEST 0.25	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,95%	FRANCE
8	CREDIT MUTUEL ARKEA 131125 OISEST 0.28	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,89%	FRANCE
9	CRCAM ALPES PROVENCE 050126 OISEST 0.3	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,89%	FRANCE
10	CAISSE FEDERALE DU 081225 OISEST 0.31	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,82%	FRANCE
11	NATIXIS 030226 OISEST 0.27	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,80%	FRANCE
12	LCL CR OISEST+0.23% 14-08-25	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,78%	FRANCE
13	SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 120226 F	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,73%	ESPAGNE
14	SVEN HAND AB ZCP 03-03-26	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,73%	SUÈDE
15	LLOY B OISEST+0.2% 11-02-26	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,72%	ROYAUME-UNI

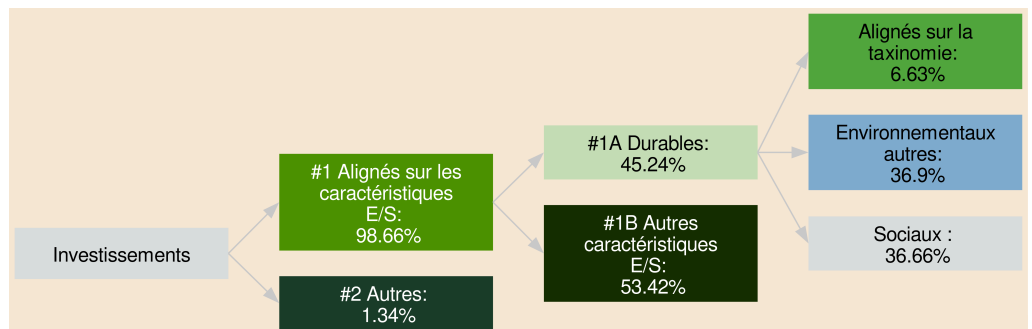
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

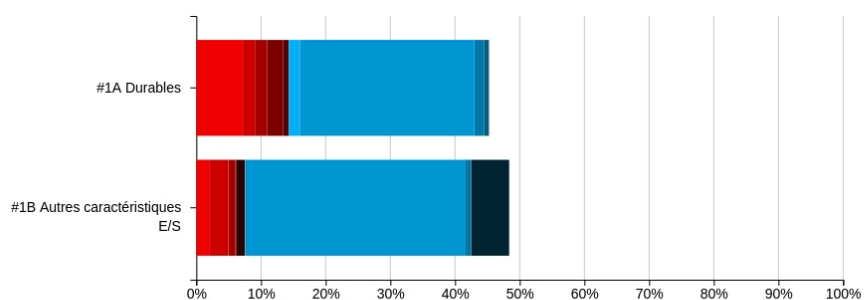
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Industrie manufacturière	7.19%	2.10%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1.97%	2.86%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1.79%	1.11%
Construction	2.46%	0.03%
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	0.90%	0.13%
Transports et entreposage		1.30%
Information et communication	1.69%	0.04%
Activités financières et d'assurance	26.98%	33.94%
Activités immobilières	1.50%	0.95%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0.72%	0.04%
Activités de services administratifs et de soutien		
Administration publique	0.04%	5.87%
Santé humaine et action sociale		
Activités extra-territoriales		
OPC		

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 6,68% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

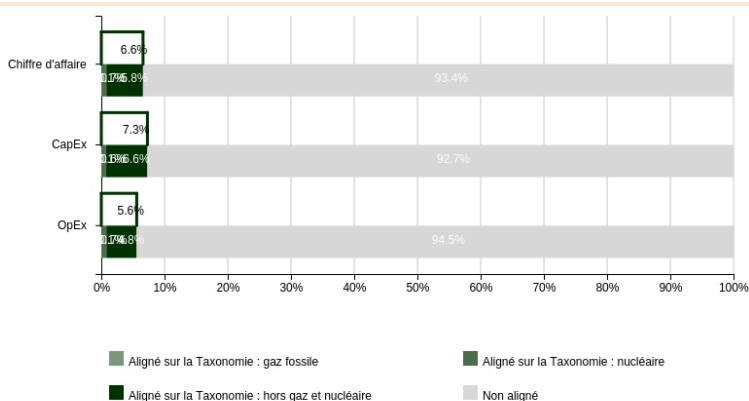
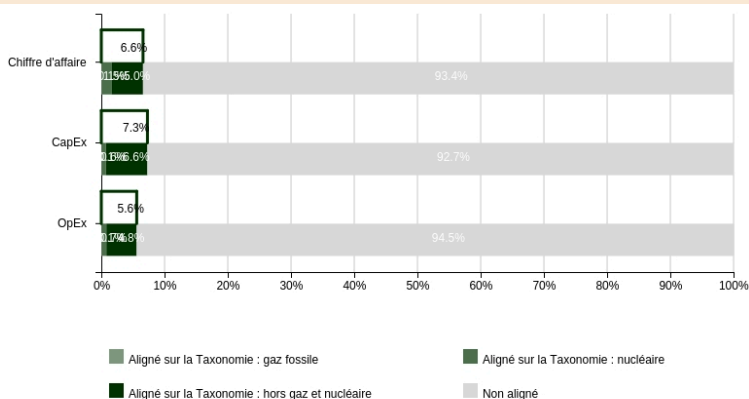
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 36,90%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 36,66%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 1,34%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 98,66%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total en pourcentage de l'actif total à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de ISS ESG

L'univers ESG de référence du portefeuille est :

ICE BofAML 1-3 Year Euro Corporate Index Total Return EUR Code Bloomberg : ER01 Index

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Loi Energie Climat (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion,
https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html